

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 07 octobre 2024

**N°071/07-10-2024**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 26

Absent : 0

Procurations : 3

Date de convocation : 27 septembre 2024

Date d'affichage : 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne PARET, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

**Procurations :**

Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ donne procuration à Madame Nathalie VERDIER

Madame Marie-Louise WATTELIER donne procuration à Madame Betty THIMON

Monsieur Thomas GERACI donne procuration à Monsieur Pascal HEYMES

**Absent :**

Néant.

**Secrétaire de séance :**

Cléo FERRON

**AFFAIRE N°7**

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Analyse des Besoins Sociaux de la commune de Grabels – validation de l'étude**

Le Conseil Municipal, dans sa séance commune avec le Conseil d'Administration du CCAS du 22 mai 2023, a reçu une présentation de la Politique Sociale de la commune, avec une information sur la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux, lancée en septembre 2023.

La Ville de Grabels et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont fait le choix d'impulser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Cette étude, encadrée par différents décrets, est une obligation pour tous les CCAS. Au-delà de cet aspect réglementaire, l'ABS a vocation à offrir une vision objective des besoins des Grabellois et Grabelloises et à alimenter les politiques sociales.

L'Analyse des Besoins Sociaux a porté sur plusieurs champs d'intervention, dépassant les compétences du CCAS (démographie, enfance et jeunesse, seniors, familles, précarité, handicap, logement, vie locale et culturelle...). La démarche a permis de dresser un panorama large des besoins de la population, en ayant un focus particulier sur l'évolution de la population, les personnes âgées (perte d'autonomie, aidants), les jeunes, l'emploi, et la mobilité.

### Phase 1

- Réunion de cadrage interne le 06 septembre 2023
- Profil statistique pour 15 thématiques
- Cartographies à l'échelle supra et infra-communale
- Rapport de diagnostic social quantitatif
- Réunion de restitution le 17 octobre 2023

Une étude statistique a été menée (INSEE, CAF, CPAM, DGFIP, Pôle Emploi...). Elle a permis d'appréhender les besoins de la population par le biais de représentations graphiques et cartographiques.

### Phase 2

- Entretiens avec les acteurs clés
- Enquête à la population
- Atelier ouvert aux côtés des habitants
- Rapport de diagnostic social qualitatif
- Réunion de restitution le 05 juin 2024

Des entretiens ont ensuite lieu avec des élus, agents de la Ville et du CCAS ainsi qu'avec des partenaires. Couplés à une enquête à la population (décembre 2023-janvier 2024) et un atelier aux habitants (26 avril 2024), les entretiens ont permis de faire remonter les besoins des Grabellois et d'alimenter le diagnostic d'éléments de terrain.

Ce travail a permis de mettre en lumière les grands enjeux de la commune sur lesquels le CCAS, ses partenaires et les services de la Ville pourront travailler dans les prochaines années.

### Phase 3

- Tables-rondes avec les élus, agents et partenaires début juillet 2024
- Elaboration d'une note stratégique
- Réunion de restitution le 17 septembre 2024

Pour affiner ces axes de travail et pistes d'actions, des tables rondes ont été organisées les 01, 02 et 03 juillet 2024 avec les acteurs du territoire sur trois thèmes :

- ✓ Table-ronde 1 : Vieillesse et seniors
- ✓ Table ronde 2 : Familles et parentalité
- ✓ Table ronde 3 : Précarité

Une note stratégique, rédigée par le Cabinet, a été présentée à la réunion de restitution le 17 septembre 2024.

Et a permis de prioriser les actions à mener au-delà de la démarche.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

Voir annexes :

- Rapport de diagnostic quantitatif
- Rapport de diagnostic qualitatif
- Note stratégique

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rendu de l'Analyse des Besoins Sociaux ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De prendre acte du rendu de l'Analyse des Besoins Sociaux ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet